



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 17 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT

Excusés : Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Philippe LUYAT, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ  
Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER  
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Lucie BALMET  
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération n° D\_05\_17072023

#### **Objet : Avenant n°1 à la Convention d'occupation du domaine public – locaux de l'ancienne maternelle de Nantizon – Association CPTS Lacs et Montagnes du Sud Isère**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention signée avec la CPTS début 2023 pour l'occupation de l'ancienne maternelle de Nantizon pour la tenue de séances d'activités physiques adaptées.

La CPTS travaille en étroite collaboration avec l'association « CAPABLES » afin de développer l'accès à l'activité physique adaptée sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, elle souhaiterait que l'association « CAPABLES » puisse disposer de créneaux spécifiques de séances en plus de ceux déjà mis à disposition par la CPTS et ses intervenants.

Pour cela, il est proposé au conseil municipal de modifier l'article 7 de la convention initiale afin de permettre la sous-occupation sous accord préalable écrit de la commune. L'article 2 sera à cette occasion également modifié afin de mettre à jour les référents de la CPTS.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

Valide les modifications proposées à la convention d'occupation du domaine public – locaux de l'ancienne maternelle de Nantizon – Association CPTS Lacs et Montagnes du Sud Isère

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à cette convention, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Le Maire,  
Emile BUCH



*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication à la mairie  
le 18 juillet 2023.  
Le Maire, Emile BUCH.*



Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

ID : 038-213804990-20230717-D\_05\_17072023-DE

